

Collège Maurice Genevoix – Charte numérique

Les équipements individuels mobiles (EIM) ne peuvent être utilisés dans l'enceinte de l'établissement qu'à la demande ou après l'autorisation d'un adulte du collège ; cet usage doit alors se limiter à l'activité pédagogique concernée. En dehors de ce cas, les EIM des élèves doivent rester éteints et invisibles. Ils restent sous leur responsabilité.

Chacun est responsable des documents numériques qu'il produit et publie. Il doit savoir les enregistrer, les organiser et les retrouver.

Usage des services partagés et des services en ligne (sites Internet, blogs, réseaux sociaux, ...) :

Dans le cadre de l'ENT (messagerie, espaces collaboratifs, documents partagés, ...) et des partages sur le réseau du collège, les échanges ont pour but la communication, la pratique de l'entraide, la collaboration et la mutualisation.

Ces échanges sont ouverts à tous les utilisateurs pour un usage pédagogique et professionnel uniquement ; ils n'ont donc pas vocation à être utilisés à des fins privées.

Les blogs et le site Internet du collège sont des outils de communication sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative.

Dans tous les cas, chacun reste tenu responsable de ses publications.

Le collège accompagne les utilisateurs de ces outils numériques par divers moyens : ateliers de rentrée, plaquette de documentation, tutoriels, accès à l'aide en ligne. Les familles n'ayant pas accès à Internet doivent se faire connaître auprès de la Direction, qui leur proposera des solutions alternatives.

Le prêt de matériel mobile aux personnels de l'établissement est soumis à la signature d'une convention de prêt.

L'accès au réseau WIFI de l'établissement, tout comme l'accès au réseau de l'établissement et à Internet via les postes fixes du collège, est soumis à une authentification individuelle. Celle-ci engage la responsabilité de l'utilisateur et l'acceptation des conditions édictées par la présente Charte.

La Charte que vous venez de valider a été actualisée le 2 juillet 2018. Cet article est spécifique au collège Maurice Genevoix de Montrouge ; il s'ajoute aux articles de la Charte numérique du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. Merci de les avoir lus attentivement.